



# Communiqué de presse

Grenoble, le 18 mars 2020

Contact presse

**Zoé Fertier**

Responsable Relations presse

04 76 76 53 63 // [zfertier@chu-grenoble.fr](mailto:zfertier@chu-grenoble.fr)

## Communiqué de presse

### Point d'information COVID-2019

Une épidémie d'infection respiratoire par un nouveau virus, le COVID-19, s'est déclenchée dans la ville de Wuhan en Chine fin 2019, et prend actuellement de l'ampleur sur plusieurs continents.

Comme lors d'épisodes comparables par le passé (épidémie d'infection par le coronavirus SRAS en 2003 ; épidémie d'infection par le coronavirus MERS depuis 2014), l'ensemble des professionnels des établissements de santé français se sont préparés depuis plusieurs semaines à recevoir les cas positifs les plus sérieux, selon les recommandations délivrées par le ministère des Solidarités et de la Santé, tout en participant à la stratégie de détection et de prise en charge des cas asymptomatiques ou moins sévères.

Concernant les informations sur l'évolution de la situation sanitaire dans les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le nombre de cas biologiquement dépistés et pris en charge au sein du système de santé, le CHU Grenoble-Alpes invite les journalistes à consulter le site de l'Agence régionale de santé.

Pour permettre de prévenir efficacement la diffusion de l'épidémie de COVID-19, et protéger les plus vulnérables et les personnes à risque, les équipes du CHU insistent auprès de la population sur la nécessité de respecter strictement les consignes de confinement prises par le Gouvernement. **C'est par l'action et le civisme de chacun que les services hospitaliers seront préservés et les populations protégées.**

**Le CHU Grenoble-Alpes et les établissements de santé publics et privés du territoire se mobilisent pour organiser l'hospitalisation des patients COVID et la continuité des soins**

Le CHU Grenoble-Alpes et les établissements publics et privés du territoire ont procédé à la déprogrammation massive des activités non urgentes médicales et chirurgicales. Cette réorganisation permet de mettre à disposition les ressources humaines et le matériel nécessaires pour la prise en charge des patients urgents, COVID et non COVID :

- Le CHU Grenoble-Alpes prend en charge les hospitalisations COVID, la réanimation et les urgences qui nécessitent un recours à son plateau technique ;
- Les autres établissements (clinique Belledonne, clinique des Cèdres, Groupe Hospitalier Mutualiste) accueillent le reste des urgences, les non COVID et celles qui ne nécessitent pas le plateau technique du CHU Grenoble-Alpes.

Le CHU Grenoble-Alpes tient à saluer l'ensemble des professionnels des établissements de santé publics et privés du territoire et les représentants de la médecine de ville pour leur solidarité à travers leur collaboration et leur participation active à la mise en place d'une organisation territoriale préparée.

Des solutions de téléconsultation et de télémedecine ont aussi été mises à disposition des équipes soignantes du CHU pour assurer les consultations non reprogrammables tout en évitant un déplacement

au CHU. Les secrétariats des différents services cliniques assurent, en lien avec les équipes médicales, l'information et le lien avec les patients dont les consultations ne peuvent pas être reportées.

### Appels d'urgences du SAMU 38 - Centre 15

Samedi 14 et dimanche 15 mars, le centre d'appels d'urgences du SAMU 38 a connu une forte hausse du nombre d'appels. Les capacités de réponse du SAMU ont été multipliées par trois dès le week-end du 14 et 15 mars, avec l'appui de nombreux professionnels libéraux, d'internes, et de praticiens retraités volontaires.

Le respect des consignes par la population permet aujourd'hui d'apporter une réponse normale face à l'urgence vitale et la situation est moins tendue (3 000 communications mardi 17, soit 25% de moins que la veille et un taux de décroché conforme aux standards habituels).

Toutes les équipes tiennent à remercier la population de la bonne compréhension des consignes ci-dessous rappelées visant à préserver les capacités de réponse et qu'il faut continuer à appliquer :

- Le numéro d'urgence (15) ne doit être appelé qu'en cas de signes marqués d'infection respiratoire, d'urgences vitales ou d'état qui s'aggrave, et non simplement pour demander un renseignement ;
- En cas de gêne modérée ou de simple toux, joindre son médecin traitant dans les 24 heures et n'appeler le standard du SAMU 38 que s'il y a des signes d'aggravation ;
- Pour toute information générale et non spécifique, la population est invitée à consulter le site du gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) ou à contacter le numéro national d'information : 0 800 130 000 (numéro gratuit).

Afin de ne pas risquer une surcharge des services hospitaliers qui doivent faire face à l'épidémie, les équipes du CHU Grenoble-Alpes appellent la population à ne pas pratiquer de sports à risques dans les semaines qui suivent, même à proximité du domicile, et d'être vigilants face aux accidents domestiques.

### Masques : pas de pénurie au CHU Grenoble-Alpes

Il n'y a pas actuellement de pénurie de masques au CHU Grenoble-Alpes. Le CHU est en lien quotidien avec ses fournisseurs et les services de l'État qui assurent la livraison de nouvelles dotations pour garantir la couverture des besoins. Par ailleurs, de nombreux dons de masques sont parvenus au CHU depuis le début de la semaine, de la part de l'Université Grenoble-Alpes, du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et d'acteurs privés. La solidarité qui se met spontanément en place en cette période particulière est remarquable et très appréciée par l'ensemble de la communauté hospitalière.

Conformément aux dernières recommandations nationales, le CHU a élargi depuis hier la distribution des masques adéquats à l'ensemble des professionnels concernés.

Dans ce contexte particulier, des recherches sont aussi en cours concernant une possibilité de recyclage des masques chirurgicaux, en partenariat avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), sous réserve de validation du protocole par les autorités compétentes.

Aucune instruction concernant la fabrication de masque en tissu par eux-mêmes n'a été donnée aux personnels, cette possibilité ayant été partagée avec la communauté hospitalière, et en accord le corps médical, comme une option complémentaire pour ceux qui le souhaiteraient et qui ne sont pas en contact direct avec des patients.

**POUR AIDER VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ, RESTEZ CHEZ VOUS !**